



09

<b>1-IDENTIFICATION</b>		<b>IDENTIFIANT UNIQUE :</b>	<b>INF-BI-2019-042</b>
<b>DIRECTION :</b>	INFRASTRUCTURES		
<b>SERVICE :</b>	Biens immobiliers		
<b>DATE :</b>	8 juillet 2019		
<b>OBJET :</b>	Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue des Mélomanes (lots 2 381 739 et 2 381 811 du cadastre du Québec) (secteur Charny)		

**2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE** (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)

Il a été porté à l'attention de la Ville de Lévis que deux lots composant une partie de l'assiette de la rue des Mélomanes dans le secteur Charny, soit les lots 2 381 739 et 2 381 811 du cadastre du Québec, ne lui appartiennent pas. Bien que la rue des Mélomanes est ouverte à la circulation publique depuis plus d'une quarantaine d'année, les titres de propriété des deux lots précités n'ont jamais été transférés à la Ville. Pour information, les derniers titres de propriété ont été publiés en 1957.

Afin de régulariser les titres de propriété de ces deux lots, nous suggérons que la Ville se prévale de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. 47.1, ci-après, « LMC »), lequel édicte que toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies une série de formalités, notamment l'adoption d'une résolution identifiant la voie concernée. Les autres formalités énoncées à l'article 72 LCM sont de nature juridique. Également, pour se prévaloir de cette disposition, la Ville ne doit pas avoir prélevé de taxes sur cette voie au cours des dix (10) années précédentes.

Si elle est acceptée, le suivi de la recommandation contenue à la présente fiche de prise de décision sera pris en charge par la Direction du greffe.

**2.1-ORIENTATION PROPOSÉE** (Quelle est la décision souhaitée?)

Il est proposé d'entreprendre les démarches prévues à l'article 72 LCM pour régulariser les titres de propriété de ces deux lots de la rue des Mélomanes, secteur Charny.

**3-ANALYSE DES ALTERNATIVES** (Avantages/inconvénients/impacts)

N/A

**4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

- ↓ adoption d'une résolution identifiant la voie concernée ;
- ↓ publication du premier avis ;
- ↓ publication du deuxième avis (après le 60<sup>e</sup> et au plus tard le 90<sup>e</sup> jour qui suit la première publication) ;
- ↓ publication au registre foncier d'une déclaration indiquant que les formalités prévues à la loi ont été accomplies.

**5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL** (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Séance du comité exécutif du 20 août 2019 afin de pouvoir entamer le processus légal.

**6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2019-2020-2021)**

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2019	Impacts 2020	Impacts 2021
N/A				
<b>Financement déjà autorisé par</b>				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

**6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)**

<b>MONTANT DES COÛTS ARRONDI :</b>	
<b>INFORMATION PTI :</b>	
<b>Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée</b>	
<b>Montant à financer</b>	<b>Source de financement proposée</b>
<b>Commentaires :</b>	

**7-PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
Amélie Cadieux-Cardin, DAJ	Validation de la recommandation	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	03-07-2019
Finances	Confirmation qu'il n'y a pas eu de taxes prélevées depuis 10 ans pour ces lots	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	31/05/2019
Charles Lemoyne, Génie	Confirmation que ces lots constituent une voie ouverte à la circulation depuis au moins 10 ans	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	04/07/2019
<b>Explication :</b>			

**8-RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'identifier une partie de l'assiette de la rue des Mélomanes (secteur Charny) correspondant aux lots 2 381 739 et 2 381 811 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-042 et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville de Lévis sur cette partie de rue.

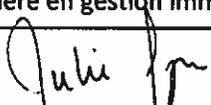
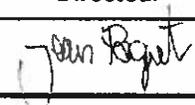
**9-LISTE DES PIÈCES JOINTES**

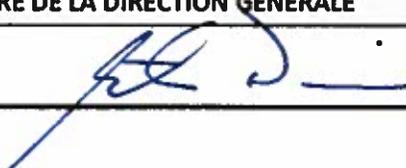
INF-BI-2019-042-ANNEXE 1 – Plan général

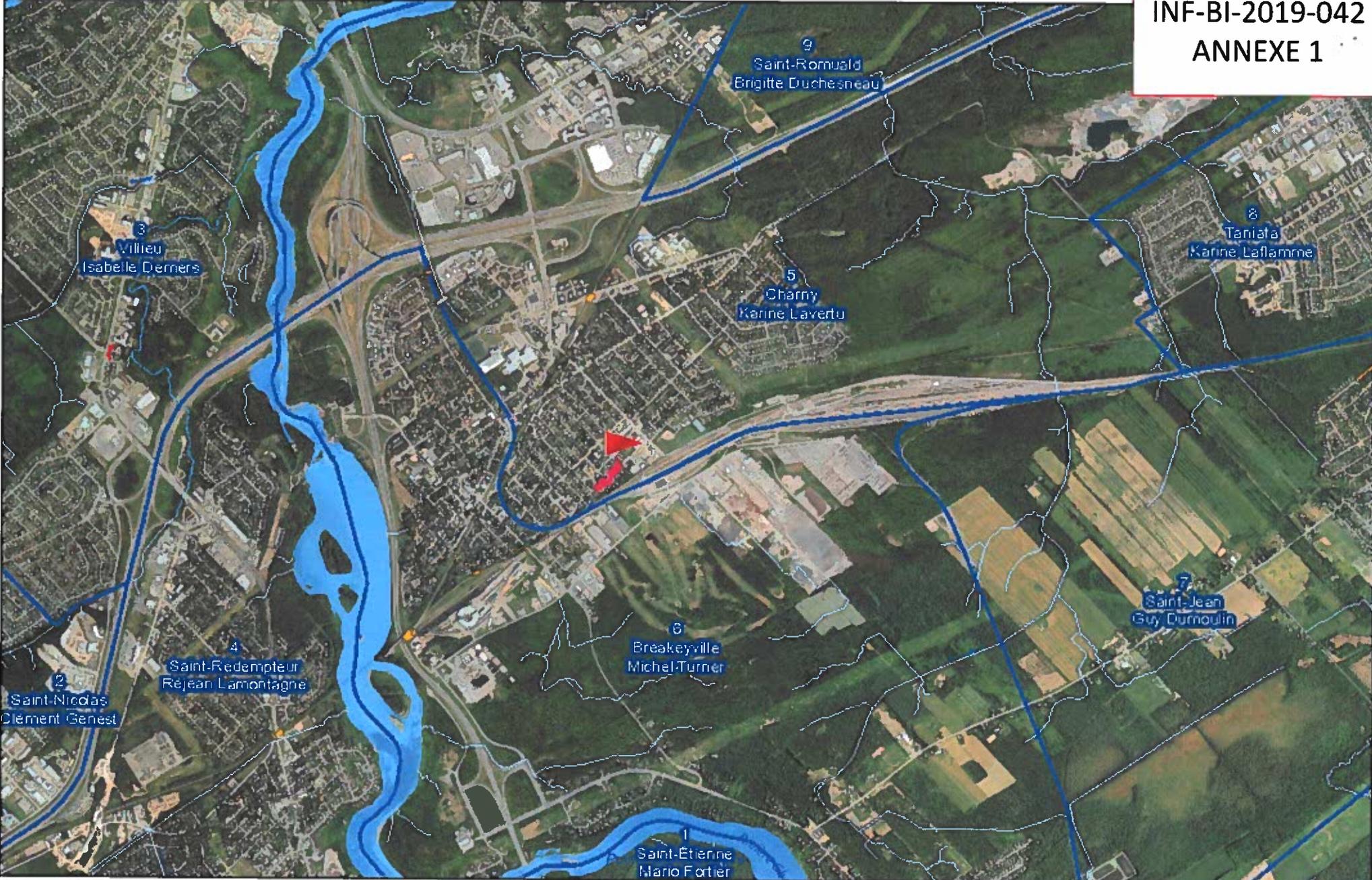
INF-BI-2019-042-ANNEXE 2 – Photos

INF-BI-2019-042-ANNEXE 3 – Plan des lots 2 381 739 et 2 381 811

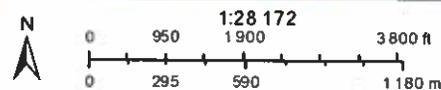
**10-APPROBATIONS/SIGNATURES**

Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Julie Gagné, É.A.	Conseillère en gestion immobilière	09/07/2019
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Simon Gauthier	Coordonnateur	
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Frédéric Bourque	Chef de service	09/07/2019
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Jean Paquet	Directeur	2019/07/09
Signature :		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
	7-08-2019



6 juin 2019  
11:28:46



**Lots 2 381 739 et 2 381 811**  
rue des Mélomanes

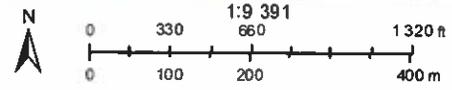
note : Ce document n'a aucune valeur légale.

Légende  
Bail





6 juin 2019  
11:29:53



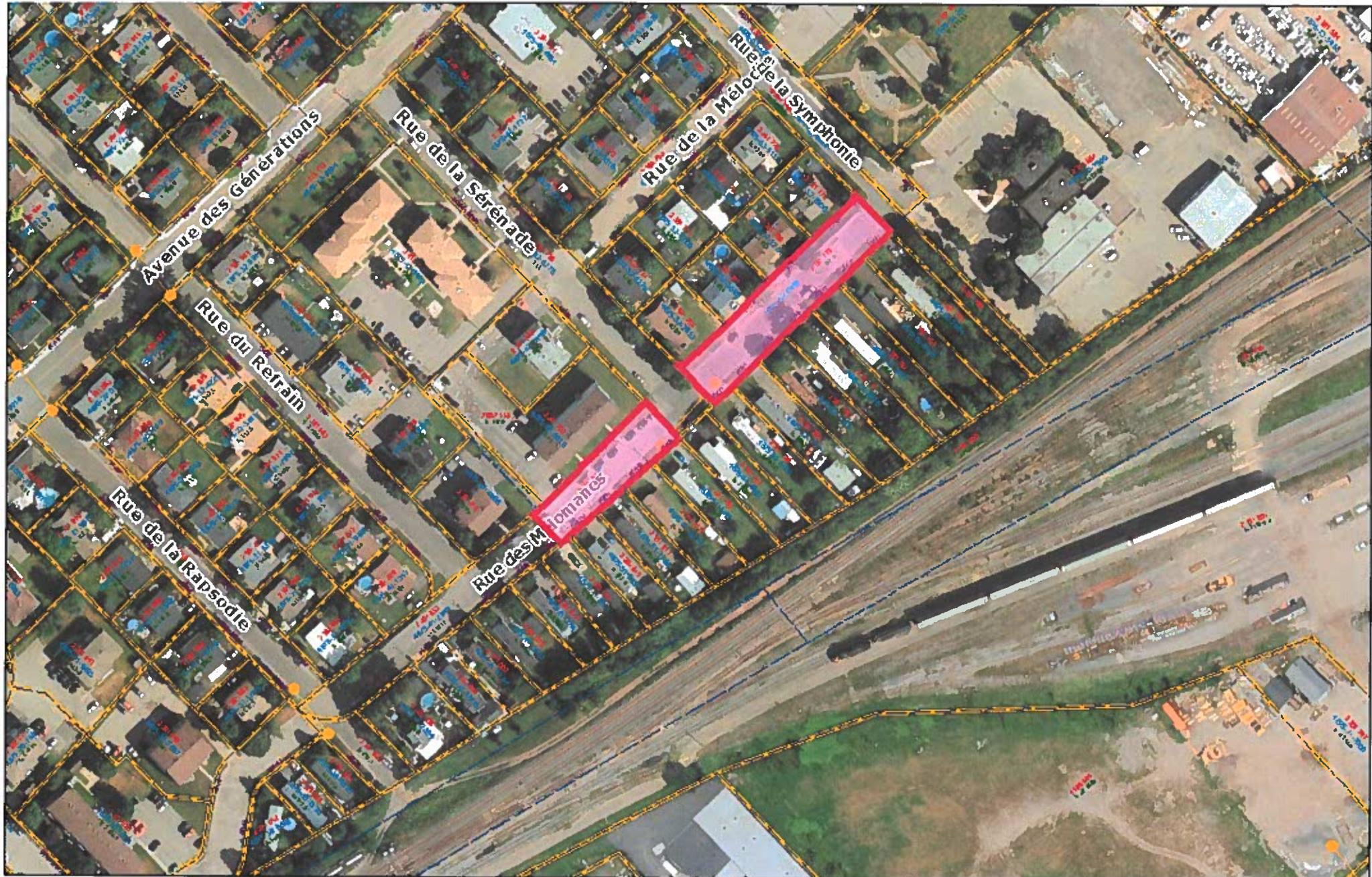
**Lots 2 381 739 et 2 381 811**  
rue des Mélomanes

note: Ce document n'a aucune valeur légale.

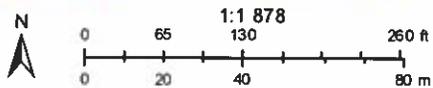
Légende

- Centre de rue projeté
- Crochet
- Lot
- Bail
- Lien Piétonnier
- Fleche matrice
- UniteEvaluation





6 juin 2019  
11:30:48



**Lots 2 381 739 et 2 381 811**  
rue des Mélomanes

note : Ce document n'a aucune valeur légale.



Légende

- |  |                       |  |                |  |                 |  |      |
|--|-----------------------|--|----------------|--|-----------------|--|------|
|  | Centre de rue projeté |  | Crochet        |  | Lot             |  | Bail |
|  | Lien Piétonnier       |  | Fleche matrice |  | UniteEvaluation |  |      |



6 juin 2019  
11:34:34

N

1:3 756

0 135 270 540 ft

0 40 80 160 m

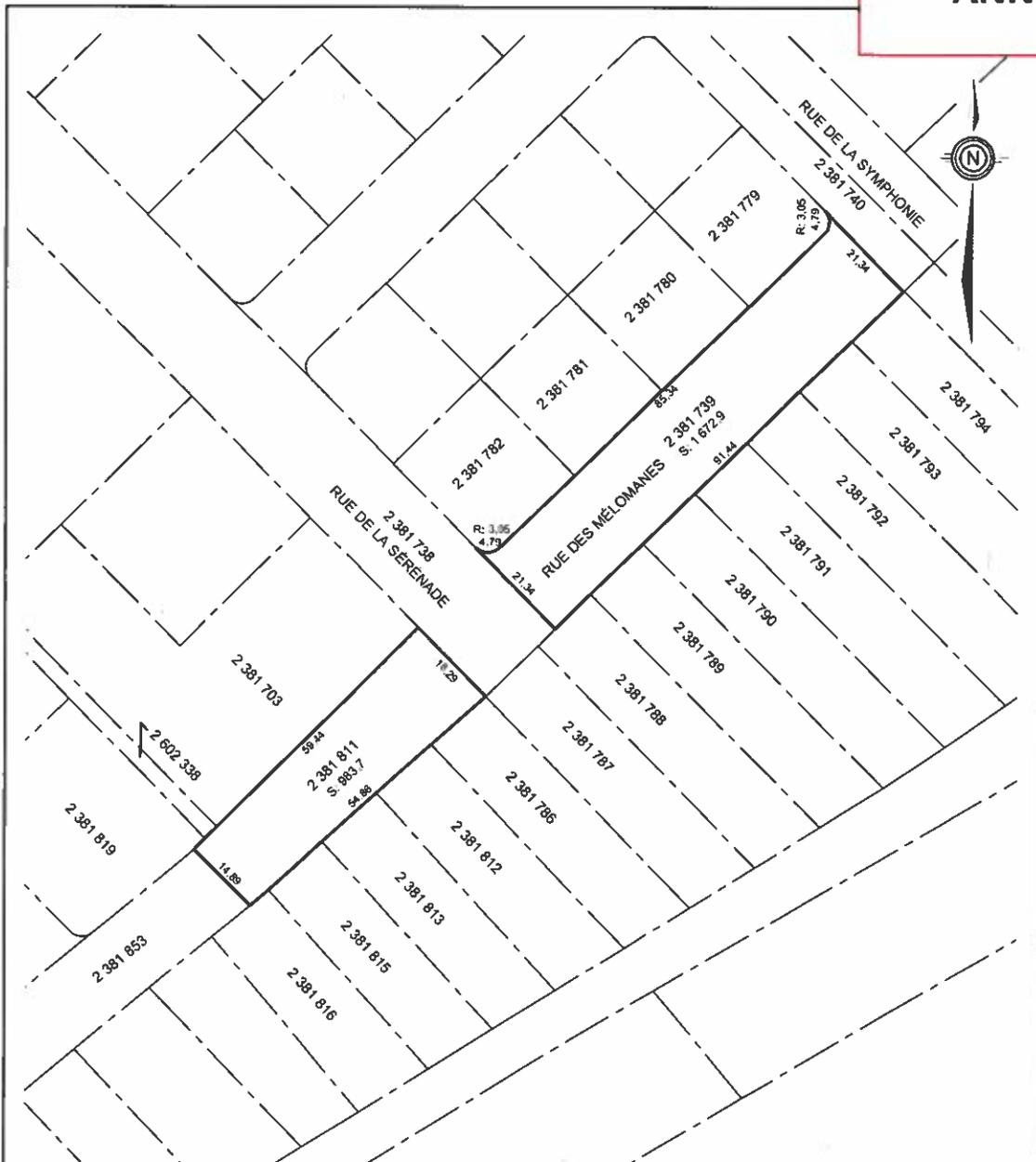
**Lots 2 381 739 et 2 381 811**  
rue des Mélomanes

note: Ce document n'a aucune valeur légale.

Légende

- Centre de rue projeté
- Crochet
- Lot
- Bail
- Lien Piétonnier
- Fleche matrice
- UniteEvaluation





Requérante: Julie Gagné pour la Ville de Lévis

Notes: Les limites de propriétés proviennent de compilations cadastrales, aucun contrôle terrain et analyse foncière n'ont été réalisés.  
Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).  
Ce plan et le rapport ci-joint font parties intégrantes de la description technique. Cette description technique ne doit pas être utilisée ou invoquée à une autre fin sans l'autorisation écrite de l'arpenteur-géomètre soussigné.

**DESCRIPTION TECHNIQUE**

Objet: Acquisition d'une partie de la voie publique  
Lot (s): 2 381 739 et 2 381 811  
Cadastre: Du Québec  
Circonscription foncière: Lévis  
Municipalité: Ville de Lévis  
Arrondissement: Les Chutes-de-la-Chaudière-Est  
Échelle: 1 : 1 000



**Lévis**

DIRECTION DES TECHNOLOGIES  
DE L'INFORMATION  
DIVISION GÉOMATIQUE  
795, boul. Alphonse-Desjardins  
Lévis (Québec) G6V 5T4

Signé numériquement à Lévis, le 6 juin 2019

Par:

*Renelle Labrecque*  
RENELLE LABRECQUE  
Arpenteur-géomètre

Copie conforme numérique  
de l'original par :

Émise le :  
2019-06-06



Dossier: 19 002

Minute: 3